

LES PRODUCTIONS IMMATÉRIELLES

La production intellectuelle est protégée par la loi comme toute autre propriété matérielle

Qu'est ce qu'une propriété intellectuelle ?

Le code de la propriété intellectuelle définit la propriété intellectuelle comme suit : « **toute œuvre de l'esprit quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination** ».

Quelles sont les privilèges accordés au propriétaire d'un « bien » intellectuel ?

Étant le propriétaire d'une œuvre de l'esprit quelconque, tu jouies selon la loi d'un :

- **Droit moral** garantissant la perpétuité de votre emprise sur l'œuvre en question même après la mort (un bien héritable) ;
- **Droit de patrimonial** te garantissant le monopole sur la manière d'exploiter l'œuvre en question ainsi que sur tous les types de profits qui en découlent.

Comment protéger les propriétés immatérielles du piratage ?

Avec l'essor de l'internet, les lois protégeant les œuvres intellectuelles ont connu plusieurs révisions. Ainsi la loi DADVSI (adoptée le 01/08/2006) et ADOPI (adoptée le 12/06/ 2009) condamnent le téléchargement illégal des œuvres protégées et prévoient des sanctions qui varient entre l'amande (1 500 €) et la suspension provisoire de la connexion internet.

Est-ce que les données personnelles sont protégées par ces lois ?

Le code de la propriété intellectuelle considère les bases de données et les sites Web des propriétés intellectuelles au même titre que les œuvres dites classiques et sur ce, les mêmes restrictions relatives à l'exploitation et les règles de protection préconisées pour les propriétés intellectuelles en générale gèrent aussi les propriétés « virtuelles ».

La protection des bases de données

Il existe de types de protections totalement indépendants et permettant de gérer les droits sur les bases de données.

➤ **Droit spécifique du producteur de la base des données**

Cette protection dure 15 ans et interdit toute extraction de données ou réutilisation de ces dernières ou d'une partie en la rendant publique. Un tel acte est passible de 3 ans de prison et d'une amende de 300 000 €.

➤ **Droit d'auteur**

Elle applique les sanctions pour toute contrefaçon si la base de données est marquée par la personnalité de son auteur ou qu'elle est vraiment originale.

La protection des sites internet

La violation des droits de créations est sanctionnée :

- Un nom de domaine ayant été déposé à l'INPI comme marque → droit des marques ;
- Tout le contenu du site web, à savoir les textes, la forme, les images, etc. → droit d'auteur ;
- Les créations graphiques tout comme les images, les logos, etc. déposés à l'INPI → droit des images.